

LE LOGEMENT SOCIAL EXPLIQUÉ

01. LES CONTINGENTS (QUI PROPOSE ?)

ACTION LOGEMENT 40%

Salarisés du privé (+10 pers).
Enregistrement : www.al-in.fr

PUBLICS PRIORITAIRES

Mairie, État, Préfecture. Dossiers DALO et urgences locales.

BAILLEURS SOCIAUX

Vilogia, Partenord, LMH, 3F... Gestion des lots libres.

02. BARÈME DES RESSOURCES (PLAFONDS ANNUELS)

REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE N=2 (AVIS D'IMPOSITION 2025)

COMPOSITION DU FOYER	PLAI	PLUS	PLS
1 personne seule	12 759 €	23 201 €	30 161 €
2 personnes	18 591 €	30 984 €	40 279 €
3 personnes	22 360 €	37 263 €	48 441 €
4 personnes	24 875 €	44 982 €	58 477 €
5 personnes	29 253 €	52 923 €	68 799 €

03. LE PARCOURS D'ATTRIBUTION (4 ÉTAPES)

1

DOSSIER

Obtention du Numéro Unique (NUR).

2

SÉLECTION

Le réservataire propose 3 dossiers.

3

ÉTUDE

Vérification des pièces par le bailleur.

4

CAL

Commission et décision finale.

04. LES RÈGLES D'OR DE L'ATTRIBUTION

COHÉRENCE (LOI ELAN)

Taille du logement adaptée au foyer. Pas de sous-occupation.
Financement adapté aux revenus.

DÉCISION FINALE

La Mairie propose, mais seul le **Bailleur Social** valide l'entrée et signe le bail.

LES RÉSERVATAIRES SUR 10 LOGEMENTS

Mairie Action Logement État

